

Section des Bibliothèques d'hôpitaux

Cette année, à Strbské Pleso, au cours de la première réunion de travail, Mrs Clarke, présidente de la section, a démontré la nécessité de remettre à jour le statut des Bibliothèques d'hôpitaux paru dans le Bulletin de l'Unesco du 24 avril 1969.

L'utilité d'étendre ce statut aux maisons de retraite, aux maisons de cure, aux établissements de soins pour enfants déficients, et enfin aux hospitalisés à domicile, s'impose absolument. Mais il faut pas y inclure les bibliothèques médicales et biologiques. Ce travail de révision sera fait par le secrétariat et le bureau qui organiseront de courtes rencontres et des groupes de travail. Un groupe de travail francophone a été constitué.

Les différents points sur lesquels porteront ces statuts ont été précisés, entre autre la nécessité d'une formation spécialisée pour les bibliothécaires d'hôpitaux. Cette question intéresse au plus haut point les bibliothèques françaises car elles cherchent à faire établir pour la France, le statut qui lui fait défaut.

Une deuxième rencontre fut consacrée à l'étude de la diffusion des documents auprès des enfants handicapés mentaux, étude faite en collaboration avec la section des bibliothécaires pour enfants.

Miss Margaret Marshall, avec sa maîtrise habituelle, a défini, avec clarté, les différents types d'handicaps dont les enfants peuvent être atteints (trisomiques 21, spatiques, autistiques, hydrocéphales, etc.). Les besoins de ces enfants sont assez faciles à satisfaire lorsqu'ils sont jeunes, mais la grosse difficulté est de leur procurer des livres au niveau de leur capacité lorsqu'ils deviennent adolescents et souhaitent des livres qui ne soient plus infantiles ; un handicapé de 12 ans ne lira pas un livre pour un enfant de 6 ans normal. Il faudrait réécrire certains livres, en termes simples pour ces jeunes lecteurs.

Il est décidé d'élaborer une liste internationale des publications spéciales pouvant répondre à ces besoins.

Sous la présidence de Mr. Clyde, la section spéciale pour les Aveugles a tenu deux réunions où il a été discuté de l'aménagement, en faveur des aveugles, des droits d'auteurs, des formats, des règlements postaux, et des échanges internationaux.

Jacqueline Peillon.